



**EUROPE 1**

**LOUIS SCHWEITZER – Le 19/02/2006 – 09 ;07**

**DONAT VIDAL-REVEL**

Bonjour Louis SCHWEITZER.

**LOUIS SCHWEITZER**

Bonjour.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Vous nous parlez ce matin du trophée de l'APAJH, expliquez-nous !

**LOUIS SCHWEITZER**

L'Association Pour Adultes et Jeunes Handicapés, l'APAJH, a remis au début du mois des trophées pour récompenser des initiatives concrètes en faveur de l'insertion des personnes handicapées. Et je vais vous parler ce matin de Monsieur Guy TISSERANT, c'est un sportif de haut niveau, avec 4 titres paralympiques en tennis de table. Il a organisé un championnat du monde dans sa discipline. C'est aussi un ingénieur informaticien, il a travaillé il y a une dizaine d'années dans une grande entreprise, où il dirigeait une équipe de 50 personnes. Il a discuté de l'emploi des travailleurs handicapés avec des responsables d'entreprise, et il a décidé de monter son propre cabinet de recrutement.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Donc il est lui-même handicapé !

**LOUIS SCHWEITZER**

Oui, Guy TISSERANT est handicapé, il se déplace dans un fauteuil roulant. Il est la démonstration que ça ne l'empêche pas de réaliser son projet. Marié, père de famille, sportif de haut niveau, il est maintenant chef d'entreprise. Il a fait un atout professionnel de sa connaissance des difficultés particulières que rencontrent les travailleurs handicapés. Son cabinet de recrutement est spécialisé dans l'emploi de ces personnes, il mène une action de sensibilisation et de conseils auprès des entreprises. Il conseille aussi des travailleurs handicapés à la recherche d'un emploi.

**DONAT VIDAL-REVEL**

Alors rappelez-nous ce que prévoit la loi.

**LOUIS SCHWEITZER**

La loi oblige les entreprises privées, et le secteur public, à employer des travailleurs handicapés à hauteur de 6 % des effectifs. Il y a un dispositif de sanction en cas de non-respect des obligations. Or, nous en sommes actuellement à 4,3 % au lieu de 6 %. Il faut donc effectivement mettre en œuvre les dispositions en faveur de l'emploi des travailleurs handicapés. La réalité que l'on constate, c'est que 93 % des entreprises qui emploient des handicapés se montrent satisfaites, mais 53 % des entreprises qui n'emploient pas de travailleurs handicapés pensent que cela ne se déroulerait pas bien. Ce décalage, entre la réalité de ceux qui font et la peur de ceux qui ne font pas, montre bien tout le travail qu'il reste à faire. Il faut vaincre la routine, vaincre le préjugé, changer les habitudes, c'est ce à quoi s'attache Monsieur TISSERANT et

son entreprise TH CONSEIL. Très souvent, on s'imagine que l'aménagement d'un poste de travail est quelque chose de compliqué et de coûteux. Bien souvent, il s'avère que c'est beaucoup plus simple que ce que l'on redoutait. Et puis il y a les aides de l'AGEFIPH pour financer une partie des aménagements nécessaires. Le cabinet de Monsieur TISSERANT a les CV de nombreux candidats, et peut ainsi répondre à la demande d'une entreprise ou d'un organisme qui souhaite embaucher une personne handicapée, soit parce que cela correspond à leur éthique, à leur morale, soit parce que c'est une obligation légale.

***DONAT VIDAL-REVEL***

Comment aide-t-il concrètement les candidats ?

***LOUIS SCHWEITZER***

Le cabinet TH CONSEIL accompagne les personnes dans leur recherche d'emploi, les aide à bâtir un projet professionnel en ne faisant pas de leur handicap un obstacle insurmontable, mais simplement une donnée qu'il faut gérer. Il s'agit d'une initiative privée qui s'inscrit complètement dans la logique de l'offre et de la demande, comme doit le faire toute entreprise. C'est une initiative qui va dans le sens que souhaite la HALDE, faire changer les mentalités.

***DONAT VIDAL-REVEL***

Toutes les coordonnées de ce Conseil, et évidemment si vous souhaitez joindre la HALDE, c'est 11 rue Saint-Georges à Paris dans le 9<sup>ème</sup>. Merci beaucoup. FIN{